Ville de Dannemarie

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 1er juillet 2025

Nombre de membres du conseil municipal : 19 dont 19 en fonction.

Le 1er juillet 2025 à 20h00, le conseil municipal de Dannemarie s'est réuni sur convocation du maire en date du 26 juin 2025. La séance s'est tenue en salle KELLER, 2 rue des jardins (pour cause de canicule).

Sont présents, sous la présidence de monsieur Alexandre Berbett, maire :

NOM / Prénom	QUALITE	PRESENCE	PROCURATION A
BERBETT Alexandre	Maire	X	
HOLLEVILLE Nicolas	1er Adjoint	X	
LAKOMIAK Evelyne	2e Adjointe	X	
THEVENOT Sylvain	3e Adjoint	X	
BOILLAT Céline	4e Adjointe	Excusée	Sylvain THEVENOT
BENNATO Kévin	5e Adjoint	Excusé	Alexandre BERBETT
BRANCART Dominique	Conseiller	X	
DZIURDZI Marie-Laure	Conseillère	X	
DION Eric	Conseiller	X	
GRETER Catherine	Conseillère	X	
THIEBAUX Dominique	Conseiller	X	
GRIMONT Clara	Conseillère	Excusée	Marie-Laure DZIURDZI
SCHNOEBELEN Marion	Conseillère	Excusée	
MUMBACH Paul	Conseiller	X	
LENA Laurette	Conseillère	X	
DEMICHEL Hugues	Conseiller	Excusé	Paul MUMBACH
WALTER Dominique	Conseiller	X	
SIMET Luc	Conseiller	X	
VASSEUR Patrick	Conseiller	X	

Y assistent également :

- Mme Marie-Luce HECKENDORN, DGS, représentant les services municipaux ;
- Caroline ANFOSSI représentant le journal L'Alsace / DNA.

La réunion est enregistrée.

ORDRE DU JOUR

1. **Désignation du secrétaire de séance**

2. **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 13 mai 2025**

3. **Administration générale**
 3.1. Site Peugeot : approbation d'un avenant à la convention de portage avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)
 3.2. Service public de l'eau : approbation du rapport du délégataire 2024
 3.3. Approbation avec ORANGE d'une convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux rue des prés à Dannemarie
 3.4. Accord pour l'organisation d'un événement organisé par le PETR : le Slow-up

4. **Finances**
 4.1. Finances : Approbation de la décision modificative n°1
 4.2. Attribution d'une subvention

5. **Urbanisme**
 5.1. Droit de préemption urbain

6. **Divers**
 6.1. Informations légales
 6.2. Informations diverses

ACCUEIL

Le maire accueille les conseillers municipaux et ouvre la séance à 20h00. Il souligne la présence du public et de la presse.

Le maire excuse :

- Mme Céline BOILLAT, qui donne procuration à M. Sylvain THEVENOT,
- Mme Clara GRIMONT, qui donne procuration à Mme DZIURDZI,
- M. Kévin BENNATO, qui donne procuration à M. BERBETT,
- M. Hugues DEMICHEL, qui donne procuration à M. MUMBACH,
- Mme Marion SCHNOEBELEN, excusée.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales, applicable aux communes des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, le conseil municipal désigne Mme Marie-Luce HECKENDORN, directrice générale des services, en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

2. Approbation du PV du 13 mai 2025

Le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 13 mai 2025, dont une copie a été transmise à chaque conseiller, par courrier électronique, conformément au règlement intérieur du conseil municipal, à l'unanimité.

Monsieur le Maire fait un point d'actualité par rapport à la canicule actuelle : Monsieur le Maire a changé le lieu de la réunion, c'est une faculté du Maire en cas de circonstances exceptionnelles.

Le plan canicule a été déclenché comme demandé par les services de la Préfecture et les habitants sur le registre des personnes vulnérables ont été contactés (environ 80 personnes) par les agents et les élus. Tout se passe bien chez nos aînés.
Un dispositif d'adaptation pour les écoles a été mis en place ; il a été choisi de ne pas fermer les écoles contrairement à d'autres communes, pour ne pas laisser les parents dans l'embarras. La Municipalité a préféré laisser le choix aux familles en rendant l'après-midi facultatif et le matin, les activités ont été adaptées en lien avec les enseignants : jeux d'eau, école dans la cour, visite du MHA (qui est climatisé). Cela sera identique jeudi.
Il est précisé que les élèves de l'école maternelle n'ont pas classe jeudi et vendredi, pour cause de déménagement (en vue des travaux qui vont démarrer en fin d'année) ; un accueil minimum obligatoire pour les enfants qui n'ont pas de solution de garde a été organisé.

3. ADMINISTRATION GENERALE

3.1. Site Peugeot : approbation d'un avenant à la convention de portage avec l'EPF (Etablissement Public Foncier)

Monsieur le Maire rappelle l'historique du dossier. La convention initiale a été signée en 2017, pour une durée de 5 ans, qui a été prolongée une fois d'un an puis une deuxième fois de 2 ans, afin de permettre au projet de reconversion du site par AXIS HABITAT d'aboutir (cellules commerciales dans le bâtiment existant et quartier d'habitation à l'arrière).
Il y a eu des avancées notables : le permis de construire a été déposé il y a presque 5 mois.
L'autorisation de travaux a déjà été accordée il y a un mois (changement de destination).

L'avenant proposé vient proroger le délai d'un an de la convention qui arrive à échéance au 26 juillet. D'ici le 26 juillet 2026, le projet devrait être largement finalisé, puisque l'instruction du permis va se terminer à la fin du mois, ensuite il faut compter les délais de recours (2 mois) ; on peut donc espérer une signature de la vente entre l'EPF et le porteur de projet cet automne. On ne serait donc pas obligés d'aller au bout de l'avenant, puisque la convention devient caduque à partir du moment où c'est vendu.

Monsieur le Maire rappelle que ce n'est pas la commune qui porte la reconversion de ce site, c'est un privé. Il était question de NORMA notamment qui devait s'y installer.
Aujourd'hui, on ne donne plus de nom car cela suscite des polémiques.
En revanche, d'autres pistes sérieuses sont étudiées :

- La pharmacie de la rue de Bâle qui souhaite déménager pour pouvoir se développer,
- Il y aura un magasin discount mais qui ne sera pas norma,
- Une salle de sport avec du padel, éventuellement du squash, pourrait aussi s'installer,
- Il n'y aura pas de boulangerie à ce stade, ni de coiffeur,
- Un projet privé de centre de santé pluridisciplinaire est actuellement en cours ; il s'agit d'un projet très intéressant pour la commune. D'une part, on connaît la situation tendue sur le plan médical puisqu'il n'y a plus que 2 médecins généralistes sur la commune. Dans la maison de santé communale, il n'y a qu'un bureau disponible ne permettant pas d'accueillir plusieurs professionnels de santé supplémentaires.
 Monsieur le Maire voit donc d'un bon œil ce projet privé qui pourrait s'implanter sur ce site, il n'y a jamais trop de professionnels de santé.
 M. VASSEUR demande des précisions sur le terme « pluridisciplinaire » et Monsieur le Maire répond que cela pourra concerner plusieurs types de professionnels de santé (kiné, infirmières, sage-femme, etc…) mais aussi des spécialistes (par exemple gynécologue).
 Le projet a l'air sérieux et vraiment intéressant pour la commune et tout le bassin de vie.

Il ne s'agit pas de voter pour ou contre le projet mais d'approuver l'avenant à la convention de portage pour permettre au projet d'aboutir.
Monsieur le Maire rappelle l'enjeu pour la commune : le site coûte 1.3 Mi ; si à un moment donné, on ne trouve pas de solution, la commune pourrait être amenée à racheter ce site. Et pour en faire quoi ? La reconversion coûtera des millions. La Commune n'a pas les moyens de le faire.

Il ne faut pas oublier les frais de portage annuels, qui s'élèvent cette année à 110 000 € ; c'est une charge importante pour la commune ; Monsieur le Maire préférerait mettre cet argent dans des travaux de voirie.
Il est urgent de conclure ce dossier et de soutenir ce projet de restructuration du site.
On n'a jamais eu un projet qui est arrivé aussi loin à maturité, depuis la fermeture de Peugeot.
Ce serait vraiment dommage qu'il ne se concrétise pas.

M. VASSEUR rappelle qu'il y avait déjà de nombreux projets sur ce site.

Monsieur le Maire approuve en précisant que c'est le seul projet arrivé à l'étape du permis de construire.

Pour M. MUMBACH, le permis ne définit pas une occupation, il faut remplir le site.

Monsieur le Maire précise que chaque cellule devra déposer en outre une autorisation de travaux individuelle.
Le permis, c'est permettre les travaux de remise en conformité du site et de division en cellules.

Monsieur le Maire rappelle aussi que dans l'accord avec l'aménageur, il n'y a pas de condition suspensive de commercialisation des lots ; la seule condition est qu'il ait obtenu le permis « purgé ». La vente se fera donc même s'il n'a pas encore commercialisé ses lots.

M. MUMBACH demande des précisions sur le montant des frais de portage, étant donné que le pourcentage des frais de gestion s'élève à 1.5%.

Monsieur le Maire précise que les frais de portage ne comportent pas seulement les frais de gestion, mais également l'assurance.
M. HOLLEVILLE rappelle que le coût des assurances a énormément augmenté.
Le détail des frais de portage est donné :

- Les frais de gestion : 23 879 €
- La taxe foncière : 50 000 €
- L'assurance dommages aux biens 2025 : 14 308 € ainsi qu'un reliquat d'assurance pour 2024 (suite au renouvellement des marchés d'assurance) pour un montant de 7 287 €.

M. MUMBACH redemande des précisions car il n'arrive pas aux mêmes montants.
Monsieur le Maire précise que le total est TTC.

M. HOLLEVILLE regrette que M. MUMBACH pinaille sur ces chiffres alors que depuis 2017, la commune paie pour le portage foncier de ce site. Il ajoute que précisément les frais de portage sont payés depuis 2020, y compris les arriérés qui n'avaient pas été payés de 2017 à 2020.
Il estime que c'est bien d'avoir enfin une solution qui permette la reprise de ce site et la fin de ce portage et enfin la fin de ces frais ; c'est de l'argent payé pour rien.

Monsieur le Maire rappelle que M. MUMBACH a fait un choix en 2017 de reprendre un site industriel alors que la commune n'avait plus la compétence (transférée à ce moment-là à la communauté de communes par la loi). Ce choix a plombé la commune pour pratiquement 10 années !

M. MUMBACH répond que l'équipe majoritaire avait un choix entre un projet immobilier et autre chose.
Monsieur le Maire indique que le conseil municipal a décidé du projet de reconversion.

M. HOLLEVILLE pense qu'il faut être comptable de ses décisions et Monsieur le Maire ajoute qu'il faut aussi les assumer.

Monsieur le Maire demande s'il y a encore des questions sur le projet d'avenant sur lequel doit se prononcer le conseil municipal tout en reconnaissant que le projet d'avenant et le projet de reconversion sont liés ; il était donc bien de refaire un point sur l'état d'avancement.

***VU** le Code général des collectivités territoriales,*

***VU** les articles L. 324-1 et suivants et R. 324-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux,*

***VU** les statuts de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) en date du 14 janvier 2025,*

***VU** le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace en date du 11 décembre 2024, portant notamment sur les modalités de portage foncier, les modalités financières, et les modalités de rachat du bien à l'issue du portage,*

***VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 19 juillet 2016, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'Etablissement Public Foncier d'Alsace (EPF d'Alsace) pour l'acquisition d'un bien immobilier situé à Dannemarie (68 210), rue Bâle, figurant au cadastre :*

Préfixe / Section	*N° cadastral*	*Lieudit - Adresse*	*Surface*
4	*140*	*Village*	*166,55 ares*
4	*240*	*Rue de Bâle*	*292,83 ares*
		Total	*459,38 ares*

***VU** la convention pour portage foncier signée le 26 juin 2017 entre la Commune de Dannemarie et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 5 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;*

***VU** l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace, suivant acte reçu le 26 juillet 2017 par Maître Stéphane GLOCK notaire à LA WANTZENAU ;*

***VU** le procès-verbal d'arpentage référencé 434 du 9 novembre 2017 établi par le cabinet ORTLIEB de géomètre-expert à THANN, certifié par les services du cadastre, divisant la parcelle située Rue de Bâle 68210 Dannemarie appartenant à l'EPF d'Alsace, cadastrée section 4 numéro 240 d'une superficie de 02 ha 92 a 83 ca en deux (2) parcelles :*

- *Section 4 n°305/28 d'une superficie de 02 ha 90 a 66 ca,*
- *Section 4 n°306/28 d'une superficie de 00 ha 02 a 17 ca ;*

***VU** l'avenant n°1 à la convention de portage foncier signé le 12 juillet 2022 prorogeant la durée de portage foncier d'une année supplémentaire,*

***VU** l'offre d'acquisition réceptionnée par la Commune de Dannemarie le 23 mars 2023 dans laquelle Monsieur UNAL Nevzat manifeste son souhait d'acquérir l'ancien site industriel PEUGEOT MOTOCYCLES de Dannemarie, cadastré section 4 n°140 et 305, d'une surface totale de 04 ha 57 a 21 ca moyennant le prix d'un million trois-cent-vingt-six mille six-cent soixante-et-un Euros et quatre-vingt-quatre centimes Hors Taxes (1.326.661,84 € HT),*

***VU** le courrier adressé à l'EPF d'Alsace par la commune de Dannemarie le 2 mai 2023 demandant :*

- *la prolongation du portage foncier d'une année supplémentaire pour la totalité du site,*
- *la rétrocession partielle du bien au profit d'un tiers des parcelles cadastrées section 4 n°140 et 305, d'une surface totale de 04ha 57a 21 ca ;*

***VU** l'avenant n°2 à la convention de portage foncier signé le 29 juin 2023 prorogeant la durée de portage foncier de deux années supplémentaires,*

***VU** le compromis de vente signé entre l'EPF Alsace et Monsieur UNAL en date du 20 février 2024 et son avenant en date du 17 décembre 2024 ;*

***VU** l'arrivée à terme du portage foncier en date du 26 juillet 2025 ;*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DEMANDE *à l'EPF d'Alsace de proroger la durée de la convention de portage des parcelles cadastrées section 4 numéros 140, 305 et 306 d'une superficie de 04 ha 59 a 38 ca, pour une nouvelle durée de UN (1) an soit jusqu'au 26 juillet 2026, date à laquelle la commune s'engage à racheter ou à faire racheter (par un tiers) les biens à l'EPF d'Alsace ;*

APPROUVE *les dispositions du projet d'avenant n°3 à la convention pour portage foncier annexé à la présente délibération ;*

AUTORISE *Monsieur le Maire, à signer l'avenant nécessaire à l'application de la présente délibération, sous réserve de l'accord du Conseil d'Administration de l'EPF d'Alsace.*

3.2. Service public de l'eau : approbation du rapport du délégataire 2024

Monsieur le Maire rappelle que la Délégation de Service Public (DSP) avec VEOLIA s'arrête le 1er juillet 2026.
Dans ce cadre, la Commission environnement se réunira jeudi prochain pour examiner des offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la passation d'un nouveau contrat de DSP à partir de juillet 2026. Il faut une année de préparation : prévoir les conditions financières de ce contrat, les conditions techniques et la part d'investissement à la charge du futur délégataire.
Ce sera l'occasion de se pencher sur un programme d'investissement sur les 10 prochaines années (ce sera la durée du contrat).
Monsieur le Maire rappelle que la compétence « eau » devait être transférée à la communauté de communes au 1er janvier 2026 mais le législateur a décidé de faire machine arrière, en rendant ce transfert facultatif.
Pour Monsieur le Maire, c'est un soulagement car la communauté de communes n'était pas prête à reprendre le service.

Pour M. MUMBACH, ce n'est pas décidé encore au niveau de la communauté de communes.

Monsieur le Maire répond que ce qui ressort des débats au niveau du conseil communauté, est clair : la CCSAL n'a pas souhaité reprendre la compétence. Il pourra toutefois y avoir des mutualisations, notamment par exemple sur la réalisation d'un schéma directeur.
Monsieur le Maire explique la procédure que la communauté de communes aurait dû mettre en place pour un éventuel transfert : délibération du conseil communautaire et avis des conseils municipaux dans les 3 mois (avec une majorité de 50% des communes représentant les deux tiers de la population ou les deux tiers des communes représentant 50% de la population).

Monsieur MUMBACH pense qu'il ne faut pas préjuger de ce qui sera décidé.

Or, la communauté de communes a décidé de demander un simple avis aux communes (pour un transfert au 1er janvier 2026), cela ne permet pas d'engendrer la procédure à respecter pour le transfert de compétence.
Monsieur le Maire indique que même si une majorité de communes donnait un avis favorable, ça n'emporterait pas un transfert de compétence, ce serait juste un avis.
C'est illusoire de croire qu'il y aura un transfert au 1er janvier 2026.

L'enjeu pour la commune sur le prochain contrat de DSP sera la prise en compte d'un certain nombre d'investissements notamment le schéma directeur de l'eau s'il n'est pas mutualisé (connaissance fine des installations techniques et programmation des travaux à prévoir).
Une partie du schéma directeur est faite grâce au géoréférencement du réseau en classe A : c'était la première brique du schéma directeur.

Il y aura un gros travail qui est attendu dans les six prochains mois avec l'AMO pour rédiger le contrat et négocier avec les candidats.

M. HOLLEVILLE souligne que le taux de conformités des analyses d'eau est de 100%, comme les années précédentes ; le captage est en bonne santé, les analyses complémentaires sont revenues négatives.
Le captage qui se situe en pleine forêt est bien protégé. Cela évite les pollutions d'origine humaines, pour l'instant l'eau est donc de bonne qualité, avec une consommation qui est quand même en baisse : le volume vendu diminue de près de 7 %

Monsieur le Maire indique qu'il y a juste une année où il n'y a pas eu de baisse (pas d'épisode de sécheresse) ; d'un côté, on incite les consommateurs à être vertueux, mais d'un autre côté, ça a une incidence directe sur les recettes ; sur le budget « eau », la commune n'a que ça comme recettes : mécaniquement, les consommations baissent, les recettes baissent, les collectivités augmentent le prix pour augmenter les recettes. C'est un peu la double peine.

Monsieur le Maire précise concernant le captage, qu'il est à l'abri des pollutions car il est profond et entouré de forêts ; il est en capacité de fournir une quantité d'eau importante : il pourrait fournir de l'eau à une population trois fois plus importante que Dannemarie.
Mais il subsiste une fragilité (identifié au Plan de Gestion de Sécurité Sanitaire des Eaux) : la commune n'a qu'un seul captage. Les solutions sont les suivantes :

- Soit réaliser un maillage complémentaire avec d'autres communes ;

- Soit ouvrir un 2ème captage en cas de défaillance. Cet investissement pourrait être négocié dans le cadre du nouveau contrat de DSP et être mis à la charge du délégataire.

Monsieur le Maire présente le rapport sur le service public de l'eau élaboré par le délégataire VEOLIA.

***VU** le rapport qui a été transmis à chaque conseiller avec l'ordre du jour,*

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

APPROUVE *le rapport d'activité 2024 tel que présenté.*

3.3. Approbation avec ORANGE d'une convention relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux rue des prés à Dannemarie

La Commune de Dannemarie va prochainement lancer la réfection de la rue des prés et du weingaesslein.

Dans ce cadre, elle a sollicité ORANGE pour l'enfouissement des réseaux.

Orange délègue à la Collectivité la maîtrise d'ouvrage des travaux de réalisation des installations de génie civil de communications électroniques.

Orange désigne la collectivité pour assurer en son nom les missions de maîtrise d'ouvrage afférentes à la pose de ces installations de communications électroniques.

La collectivité, en exécution de la mission confiée par l'occupant, assure la pose en souterrain des installations de communications électroniques en domaine public routier (missions décrites ci-dessous).

Les travaux devront être réalisés par une entreprise certifiée ou agréée par Orange.

*La prise en charge par la Commune s'élève à **2866,87 € net.***

***VU** le projet de convention entre ORANGE et la Commune de Dannemarie,*

***APRES** en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

APPROUVE *la convention entre ORANGE et la Commune de Dannemarie relative à l'opération de mise en souterrain des réseaux rue des prés à Dannemarie,*

AUTORISE *Monsieur le Maire à signer ladite convention.*

3.4. Accord pour l'organisation d'un événement organisé par le PETR : le Slow-up

C'est une idée du conseil de développement du pays du Sundgau : il avait envie d'organiser un événement fédérateur à l'échelle du territoire notamment pour valoriser l'engagement associatif et le patrimoine des communes.
Un slow up c'est une journée où on ferme les routes sur plusieurs circuits (un circuit pour les sportifs notamment, circuits familiaux) : l'idée c'est de faire des villages d'associations où les circuits vont se croiser.

Il y aura des places festives dans 3 lieux : Altkirch, Dannemarie, Illfurth.
Une boucle va longer le canal sur l'eurovéloroute 6 pour mettre en valeur cet axe de développement touristique.

Le PETR demande aux communes de prendre une délibération pour acter le principe de l'accord de la Commune et surtout marquer l'engagement de la Commune à mobiliser ses forces vives pour la réussite de l'événement.

Il n'y a pas encore de dates arrêtées pour l'événement, sans doute mai, juin ou septembre 2026.
Un sondage est en cours auprès des communes pour voir la date qui impacterait le moins les événements existants.

Monsieur le Maire trouve que l'initiative est intéressante, il rappelle que le conseil de développement est composé de personnes de la société civile (agriculteurs, entrepreneurs, associatifs, etc…).

Monsieur le Maire a proposé que sur le volet « valorisation du patrimoine », on puisse dans chaque village traversé avoir une question en lien avec le patrimoine et avoir un questionnaire pour faire les différentes boucles, avec un cadeau quand on remplir le questionnaire ; cela peut inciter les familles à venir, et à faire les petits tours. Cela peut être une bonne manière ludique de découvrir le patrimoine de notre commune qui est souvent un peu caché et qu'il faut mettre en avant.
Il faudra du monde : 2,3,4 associations qui devront tenir des buvettes ou des stands de restauration à l'endroit qu'on aura fixé.

Le PETR souhaite également organiser un événement promotionnel pour annoncer l'événement : un mini slow up le 21 septembre prochain à Dannemarie, au niveau du Parc et de la salle KELLER.

M. VASSEUR demande si les animations sont tenues par les associations locales.
Monsieur le Maire répond que la Commune va solliciter les associations dès qu'on aura la date de l'événement et déjà dès ce soir pour l'événement promotionnel de septembre.
Une réunion sera à prévoir entre le PETR et les associations pour dessiner le contour qui pourra être proposé, on peut tout imaginer.

Le PETR s'occupe de la partie sportive avec l'élaboration des parcours ; la commune sera sollicitée sans doute pour sécuriser les traversées de routes.

M. VASSEUR estime que ce n'est pas toujours simple d'organiser un événement comme ça.

Monsieur le Maire pense qu'on est capable de faire ça à Dannemarie.
Cela a déjà été fait, notamment pour le tour Alsace, il y a des associations qui savent faire. La commune les invitera à se saisir de l'opportunité.

Mme LAKOMIAK demande des précisions sur la date.

Monsieur le Maire répond qu'ils n'ont pas encore choisi entre mai, juin ou septembre ; il faut un mois où il fait beau ; ils attendent de voir les grosses manifestations des 3 communes pour choisir une date qui gênera le moins par rapport à l'existant. Ce serait un dimanche ; Monsieur le Maire leur a indiqué qu'il faut par exemple éviter le 21 juin qui tombera un dimanche en 2026, ou encore le dimanche de la fête des rues (on ne va pas faire deux gros événements à Dannemarie le même jour).
A part ces deux dates, il n'y a pas de contraintes majeures.

Mme LENA précise qu'il y a aussi le ride tour le 1er mai.

Monsieur le Maire répond que ce sera effectivement précisé également.

Le PETR du Pays du Sundgau dispose d'un conseil de développement composé de citoyens engagés, dont la mission est d'analyser les projets portés par les collectivités locales et de sensibiliser les élus à des enjeux vécus par les habitants.

Fort d'une expérience de quatre ans en termes de saisine sur des problématiques vécues par les habitants et d'auto-saisine par les collectivités, le conseil de développement propose d'organiser une manifestation pour les habitants du territoire. Des parcours à vélo sur des routes coupées à la circulation : le Slow-Up.

***Les caractéristiques** : des boucles de niveaux différents, accessibles aussi bien à un public sportif qu'à un public familial. Elles sont accessibles à tout type de mobilité douce (vélo, marche, trottinette, roller, etc).*

***Le parcours** : Un sens unique sera assuré pour tous les participants, avec des routes fermées aux voitures.*

*Les parcours seront rythmés par **des places festives,** qui sont des points de rencontre tout au long du parcours, mettant en valeur les associations du territoire, avec des animations, de la restauration et des buvettes.*

Ce projet mobilise plusieurs acteurs afin de vous proposer des tracés valorisant les patrimoines de vos communes en collaboration avec les communautés des communes Sundgau et Sud Alsace Largue, l'office de tourisme, la Collectivité européenne d'Alsace et le Pays du Sundgau. Les itinéraires envisagés sont les suivants :

***Les principaux objectifs** de cet événement sont de valoriser le patrimoine Sundgauvien (bâti et paysager), de sensibiliser aux mobilités douces et de mettre en valeur les associations locales.*

Dans le cadre des itinéraires envisagés, la Commune de Dannemarie a été proposée pour accueillir un événement de type Slow-up. Le PETR sollicite l'appui des communes pour mobiliser les associations locales afin d'animer les espaces festifs, véritables vitrines de vos communes, offrant l'opportunité de valoriser vos associations à travers des animations, des stands de restauration et des buvettes. Il sera également demandé d'assurer le balisage des parcours, de gérer la fermeture temporaire des routes communales concernées le jour de l'événement et de recruter des bénévoles pour contribuer à l'organisation. Un appui technique du Pays du Sundgau sera proposé aux communes pour faciliter la mise en œuvre de l'évènement.

***APRES** en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité*

AUTORISE *le passage de l'itinéraire sur la commune de Dannemarie,*

S'ENGAGE *à mobiliser les associations et les bénévoles pour l'événement,*

S'ENGAGER *à mettre en œuvre toutes actions préparatoires visant au bon déroulement la manifestation sur notre ban communal.*

4. FINANCES

4.1. Finances : Approbation de la décision modificative n°1

Monsieur le Maire rappelle qu'au moment du vote du budget, la Commune ne connaissait pas encore la date de démarrage du Syndicat Scolaire. Donc il a été convenu que les crédits nécessaires pour une année normale ont été inscrits au budget et qu'une décision modificative serait prise pour diminuer les crédits dans les différents chapitres de fonctionnement et abonder les crédits pour la contribution au Syndicat.
La DM a été construite en lien avec le budget voté par le Syndicat avec un démarrage de prise en charge des dépenses de fonctionnement au 1er août (ce sera la date de création du RPI).
Cinq mois de dépenses ont été prévus.
Cela signifie qu'on enlève un montant de 13 400 € au chapitre 011, un montant de 54 600 € au chapitre 012 (ce sont les salaires des ATSEM), un montant 12 721.34 au chapitre 021, et qu'on augmente les crédits au chapitre 65 pour un montant de 104 721.34 € (contribution au syndicat, et les recettes au chapitre 74 pour un montant de 24 000 €. En effet, une partie des contrats ne pourra pas être transféré au 1er août mais seulement au 1er janvier (par exemple les contrats d'électricité). Le syndicat remboursera donc les sommes aux communes.
Il s'agit « de vases communicants » : on prend au chapitre 11 et au 012 et on bascule au 65.

M. MUMBACH demande plus d'informations sur l'organisation de la rentrée.

Monsieur le Maire précise que des informations ont été faites auprès des parents avec notamment l'envoi d'un communiqué il y a 3 semaines.

L'installation du syndicat s'est déroulée fin mai et la première séance pour adopter le budget et la répartition des classes début juin.
Il y a 3 classes à Retzwiller et 8 classes à Dannemarie ; la répartition des classes est aussi contrainte par l'absence des locaux de la maternelle puisqu'ils seront en travaux. Donc on ne peut accueillir que 8 classes sur Dannemarie ; la question se reposera les rentrées suivantes, une fois l'école rénovée et opérationnelle, évidemment il y aura des classes là-bas. D'ici là, on aura eu une évolution des effectifs et il y aura sans doute une classe qui sera supprimée à un moment donné.
On arrive à maintenir le nombre de classes grâce à la création du RPI, c'est un sursis mais l'année prochaine, vu l'évolution des effectifs, il y aura une classe en moins.
Du coup, il s'agit d'une année intéressante d'un point de vue pédagogique, car les classes ne sont pas surchargées.
Monsieur le Maire précise également que tout le bilingue reste à Dannemarie et également les monolingues du CE1 au CM2 ; les monolingue de la petite section au CP sont à Retzwiller.

Un transport sera organisé ; au départ, il est vrai que le transport n'était pas envisagé vu la proximité des deux communes. Mais la Municipalité a entendu les inquiétudes de certains parents qui n'auraient pas de moyens de locomotion.
Les horaires de démarrage des classes ont été adaptés, car les horaires de bus n'ont pas pu être choisis, c'est la Région qui a décidé.
Il y a un décalage de 10 min pour le démarrage des classes le matin, donc c'est un peu plus tard. Et le soir, c'est également décalé, la pause méridienne n'est pas raccourcie.

M. HOLLEVILLE précise les horaires : le bus part de Retzwiller à 8h, arrive à Dannemarie à 8h08 et repart vers Retzwiller pour arriver à 8h16.
Les élèves commencent à 8h15 sur le site de Dannemarie et à 8h30 sur le site de Retzwiller.
L'école se termine à 11h45 à Dannemarie, reprise à 13h30 jusqu'à 16h ; et sur Retzwiller, l'école termine à midi, reprise à 13h45 jusqu'à 16h15.
Le transport le soir part de Dannemarie à 16h25, arrive à Retzwiller à 16h38 et revient à Dannemarie à 16h45.
Il y a un delta de 25 min d'attente à Dannemarie le soir jusqu'au moment du départ du bus. Il y aura donc une garde qui sera organisée.

M. MUMBACH demande ce qu'il en est du périscolaire.
Monsieur le Maire répond que le périscolaire est calqué sur les besoins exprimés par les parents. Les services de la CCSAL ont eu des consignes pour être souples ; au moment des inscriptions, les parents ne pouvaient pas encore savoir si leur enfant serait scolarisé à Retzwiller ou à Dannemarie, puisque même les élus ne le savaient pas encore.
Toutes les demandes seront prises en charge.
La cantine sera mise en place dès la 1ère semaine.

A Dannemarie, les maternels sont accueillis à l'ADAPEI et les élémentaires au pôle enfance jeunesse pour le déjeuner.
A Retzwiller, les élèves sont accueillis à la salle polyvalente à midi.

Une réunion d'information des parents a eu lieu hier soir, à la demande des parents. Il y avait du monde mais peu de Dannemarie.
Les échanges ont été constructifs.

M. DION demande quelle société va assurer le transport. M. HOLLEVILLE précise que c'est la Région qui gère le transport et ils prendront la même société qui gère le transport au collège.
Il est précisé que les inscriptions pourront se faire à partir du 1er août ; il y avait un « bug » sur le questionnaire pour évaluer les besoins, qui a été signalé hier soir et corrigé depuis ce matin.

M. MUMBACH demande si la climatisation sera installée dans la nouvelle école.

Monsieur le Maire répond qu'il est prévu une centrale de traitement de l'air.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la décision modificative n° 1 au budget principal.

Les modifications sont proposées suite à la création du syndicat intercommunal scolaire auquel la Commune a adhéré et qui gère les affaires scolaires.

Il est proposé, en section de fonctionnement, de
- *Diminuer les dépenses au chapitre 011 de 13 400 €*
- *Diminuer les dépenses au chapitre 012 de 54 600 €*
- *Diminuer le virement à la section d'investissement de 12 721,34€*
- *D'augmenter les dépenses au chapitre 65 de 104 721,34€ (contributions au syndicat)*
- *D'augmenter les recettes au chapitre 74 de 24 000 € (remboursement de frais par le syndicat aux communes)*

Et en recette d'investissement :
- *Une diminution des recettes au virement de la section de fonctionnement de 12 721.34 €*

***APRES** en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,*

ADOPTE *la décision modificative n°1 au budget principal 2025, ainsi équilibrée et jointe en annexe de la présente délibération ;*

PRECISE *qu'ampliation de la présente délibération sera transmise au comptable public ;*

AUTORISE *le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents y afférents.*

4.2. Attribution d'une subvention

Monsieur le Maire indique que la commune a reçu une demande de subvention, après la salve de demande de début d'année : il s'agit du Judo club Dannemarie, association nouvellement créée ce printemps.
L'association proposera des cours au COSEC à la rentrée, dans l'ancienne salle du 1er étage qui était utilisée auparavant par les arts martiaux.
Pour donner un coup de pouce à cette nouvelle association, Monsieur le Maire propose d'attribuer le reliquat prévu pour les subventions.

Mme Lena précise qu'il s'agit d'un membre de l'association des arts martiaux, qui a quitté l'association pour en créer une nouvelle et ne trouve pas ça normal.

Monsieur le Maire indique que ce n'est pas le rôle de la Commune d'entrer dans les querelles entre personnes.

M. VASSEUR demande qui est le Président.

Il s'agit de Dominique DE PAULI.

Mme LENA indique qu'il n'a même pas encore fait connaître à l'association des arts martiaux qu'il quittait l'association.

M. MUMBACH demande le numéro d'inscription de l'association.

Après recherche rapide, Monsieur le Maire donne lecture de l'attestation d'inscription reçue du tribunal, inscription en date du 11 juin 2025.

Monsieur le maire rappelle que l'enveloppe de subventions 2025 n'a pas été entièrement attribuée et présente aux conseillers la proposition d'attribution suivante :

Association	Type de subvention	Subvention proposée	Observations
Judo Club Dannemarie	Fonctionnement	360,00 €	Nouvelle association

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 14 voix POUR et 4 contre (M. MUMBACH, Mme LENA, M. VASSEUR, M. DEMICHEL par procuration),

ACCORDE *la subvention telle que détaillée ci-dessus, à l'association*

AFFECTE *ladite subvention en section de fonctionnement et aux comptes 65748,*

AUTORISE *le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous documents y afférents.*

5. URBANISME - FONCIER

5.1. DROIT DE PREEMPTION URBAIN ET COMMERCIAL

Date :16/05/2025
DIA 06806825D0009
Lieu : Vente terrain bâti, (deux appartements) 8, place de L'Hôtel de Ville, section 01 parcelle 48 (517m²)
Avis : Renoncé

Date :16/05/2025
DIA 06806825D0010
Lieu : Vente terrain bâti, (local commerciale) 8, place de L'Hôtel de Ville, section 01 parcelle 48 (517m²)
Avis : Renoncé

Date :20/05/2025
DIA 06806825D0011
Lieu : Vente terrain bâti, 1, rue Neuve, section 01 parcelle 179 (241 m²)
Avis : Renoncé

Date :20/05/2025
DIA 06806825D0012
Lieu : Vente terrain bâti, 25, rue de la Largue, section 02 parcelle 153 (449 m²)
Avis : Renoncé

Date :26/05/2025
DIA 06806825D0013
Lieu : Vente terrain bâti, 7, rue de Delle, section 01 parcelle 187 ;188 (189)
Avis : Renoncé

7. DIVERS

7.1 INFORMATIONS LÉGALES

Décisions du maire

- Virement de crédits n°1

Section	Imputation	Chapitre	Montant
Fonctionnement	681	68	-501 €
Fonctionnement	673	67	+ 501 €

- Approbation d'un avenant n° 1 établie par la société QUALICONSULT pour la mission SPS (travaux de l'école maternelle), dont l'incidence s'élève à 1 800 € HT, soit un montant total du marché de 7 792 € HT.

Signature de devis :

04/06/2025	RESURGENCE	MOE – DEMINERALISATION PLACE DE LA GARE	6 525,00 € HT	7 830,00 € TTC

7.2 INFORMATIONS DIVERSES

- **Réponse du crédit agricole suite à la motion**

 Le Crédit agricole a adressé un courrier de réponse à la Commune : la banque « nous envoie promener », en indiquant que c'est l'évolution normale (plus personne ne fréquente les agences), les conditions de travail des agents ne sont pas bonnes (ils sont seuls), le distributeur est enlevé ; la seule solution proposée est de permettre au client de pouvoir retirer 100€ au tabac rue de Bâle.
 Les conseillers municipaux s'indignent de cette réponse.
 Pour Monsieur le Maire, c'était à prévoir, c'est une activité privée, la commune ne peut pas faire grand-chose. Les parlementaires ont été saisis et ont aussi écrit, mais ça n'a rien changé.
 La plupart des clients vont probablement fermer leurs comptes.

- **Pont SNCF**

 Monsieur le Maire rappelle qu'il avait fait un exposé l'année dernière en conseil municipal lorsqu'il avait retrouvé la convention de 1912.
 La Commune a dû relancer trois fois la SNCF pour avoir une réponse.
 On leur a demandé, maintenant que cette convention a été retrouvée et qui établit clairement que l'entretien de l'ouvrage d'art est à leur charge, ce que compte faire la SNCF.
 La réponse a surpris : la notion d'entretien ne comprendrait pas les réparations lourdes.
 Le sénateur Ludovic HAYE a écrit à la SNCF et a provoqué une réunion avec la directrice régionale, la sous-préfète, la DDT et la Commune.
 Leur argumentaire ne peut pas tenir devant un juge.
 Si dans la convention, il n'y a pas un autre article qui définit les réparations, il est évident que l'entretien comprend les réparations.
 La SNCF essaie de se défausser, comme depuis le début.
 La réunion est prévue en septembre, affaire à suivre … mais on ne lâchera pas le morceau. Et s'il faut aller au contentieux, on ira au contentieux. On ne paiera pas à la place de la SNCF.
 Il est demandé s'il y a péril.
 Monsieur le Maire répond que finalement pour la SNCF, ce n'est plus si urgent…
 Dans le courrier, il est quand même précisé : « la SNCF prend acte des travaux de superstructure prévus prochainement par la Commune de Dannemarie. »
 Monsieur le Maire trouve cela bien drôle d'écrire cela.
 Dans tous les cas, s'il y a une pierre qui se déchausse et qui tombe sur un TGV, c'est eux qui vont être embêtés. Il ne faut pas jouer avec la sécurité des voyageurs.
 C'est la maçonnerie qui commence à accuser le poids des années ; les dernières réparations (prises en charge d'ailleurs par la SNCF) remontent aux années soixante.
 Peut être à l'époque, la SNCF connaissait l'existence de la convention.

- **Attribution d'une subvention par la CEA pour les travaux de voirie de la rue des prés de 21 042 €**

- **Attribution d'une subvention du Régime Local pour le camion MTASANTE pour 1265€**

 Le camion revient en novembre ; il y aura un événement plus conséquent de l'ordre d'une journée de prévention du cancer du sein, avec plusieurs stands de partenaires qui participeront. Ce sera un mini forum organisé par la maison de santé, la coordinatrice qui est investie dans le projet, avait envie de donner une envergure supplémentaire à cette deuxième venue du camion. La première venue du camion a très bien fonctionné.
 Les participants du forum seront accueillis dans la salle KELLER.
 Le hall d'entrée servira de salle d'attente ; le camion sera stationné sur le parking devant la salle VIADUC.
 M. HOLLEVILLE ajoute que les délais d'attente pour réaliser une mammographie à Mulhouse sont de 6 mois.
 Monsieur le Maire précise que la Municipalité a de très bons retours de la population.

- Monsieur le Maire invite le conseil municipal au défilé et bal tricolore du 13 juillet à 18h, rassemblement devant la salle du VIADUC.
 La soirée est organisée par l'amicale des sapeurs-pompiers et la Commune, avec le traditionnel bal (avec l'Evolutive, le même orchestre que l'année précédente), et évidemment le feu d'artifice tiré au-dessus de l'étang vers 23h30.
 Ce sera une belle fête comme tous les ans, avec les associations locales.

- Monsieur le Maire souhaite faire une présentation du compte de résultat de l'association Devoir de Mémoire et Patrimoine car il se dit n'importe quoi. Ce compte de résultat a été présenté à une réunion de l'association, où M. MUMBACH et Monsieur le Maire n'ont pas vu la même chose.
 On peut voir un montant du chiffres d'affaires, à savoir 61 000 € (il y a la vente de marchandises, l'achat de marchandises, les variations de stock qui donnent une marge commerciale à 10 313 €, la billetterie et d'autres produits vendus qui donnent une marge brute de production de 42 355 €, une marge globale de 52 669 €, les achats non stockés c'est-à-dire les charges liées au fonctionnement du musée, quand on déduit l'ensemble de ces charges on arrive à 24 021 €, ensuite on déduit les charges liées au personnel, on ajoute une subvention d'exploitation de 2 000 €, ça donne un résultat d'exploitation déficitaire de 6 467 €.
 Après, il faut ajouter les cotisations pour 2 524 € et on arrive à un résultat courant de -3 943 €.
 Enfin, il y a les produits exceptionnels, c'est-à-dire les dons et les subventions, qui par nature ne sont pas amenés à se renouveler. C'est donc bien grâce à ces dons et ces subventions exceptionnelles que le résultat est positif.
 Le résultat d'exploitation pur est déficitaire, et c'est ce que Monsieur le Maire a expliqué lors des deux précédents conseils, tandis que M. MUMBACH s'échinait à dire que ce n'est pas vrai.

 M. MUMBACH répond qu'il ne sait plus ce qu'il a dit exactement, mais ne comprend pas pourquoi Monsieur le Maire revient sur ce sujet.
 Monsieur le Maire répond que c'est parce qu'il raconte n'importe quoi.

M. MUMBACH et M. VASSEUR précisent que ce qui est important c'est le résultat global de l'année 2024, qui lui est bien excédentaire.
M. MUMBACH pense qu'un musée reçoit toujours des subventions.

Monsieur le Maire rappelle aussi que les charges prises en compte ne commencent qu'au 1er avril 2024.
En 2025, il y aura donc des charges plus importantes ce qui va venir dégrader le résultat d'exploitation.

M. VASSEUR répond que ce n'est pas sûr.

M. MUMBACH ne comprend pas pourquoi ces chiffres sont contestés.

Monsieur le Maire répond qu'il ne conteste pas ces chiffres mais qu'il rétablit la vérité, à savoir que le résultat d'exploitation est déficitaire sans les recettes exceptionnelles.

M. MUMBACH dit qu'il ne faut pas être vexé parce que le résultat 2024 est de + 26 000 €, c'est génial !

Monsieur le Maire trouve que c'est très bien d'avoir réussi sur une année mais il émet des réserves sur la capacité à faire ça tous les ans.

M. MUMBACH demande pourquoi.

Monsieur le Maire redit que c'est parce qu'il voit le chiffre du résultat d'exploitation sans les recettes exceptionnelles.

M. MUMBACH demande s'il est en train de préparer le terrain et que sur 2025, ça ne sera pas bon.

Monsieur le Maire répond qu'on n'en sait rien.

M. MUMBACH dit qu'on voit arriver Monsieur le Maire comme un camion… il faut s'arrêter sur le chiffre positif, point à la ligne.

Monsieur le Maire répond qu'il comprend mieux l'état dans lequel il a trouvé la commune avec des analyses comme ça.

C'est n'importe quoi pour M. MUMBACH, cela fera l'objet d'une campagne électorale.

Monsieur le Maire croyait qu'on ne devait pas évoquer la campagne électorale en conseil municipal, c'est M. MUMBACH lui-même qui l'a dit lors de la précédente réunion.

Pour M. MUMBACH, ce n'est pas ce qu'il a dit.

Monsieur le Maire plaisante en disant que M. MUMBACH a révisé à présent et que la période de réserve commence au 1er septembre.

M. MUMBACH précise qu'il ne faut pas utiliser les moyens de la commune pour faire campagne, ce n'est pas la même chose.
Monsieur le Maire souligne qu'il connaît parfaitement les textes et qu'il n'a pas besoin de leçons.

M. MUMBACH revient sur le résultat et dit qu'il ne faut pas préjuger du résultat 2025, il sera peut-être déficitaire mais il sera peut-être excédentaire aussi.

En tant que bon gestionnaire, Monsieur le Maire préfère être prudent dans les analyses et faire attention quand même au résultat d'exploitation.

M. MUMBACH demande si les cotisations ont bien été versées.

Monsieur le Maire répond que c'est le résultat 2024 incontestable validé par l'assemblée générale.
Malgré les cotisations, le résultat reste déficitaire.
Monsieur le Maire fait remarquer qu'il y a eu des démissions cette année, même s'il ne détient pas la liste des membres à jour.

M. MUMBACH pense qu'il est mal renseigné.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y aura les charges sur l'ensemble de l'année et les premiers mois de l'année, ce sont ceux qui coûtent le plus cher (c'est l'hiver).

M. MUMBACH indique que c'est un résultat qui a été donné en assemblée générale, on peut donc espérer qu'il est sincère, il en est persuadé.

Monsieur le Maire précise qu'il ne conteste pas les chiffres mais l'interprétation un peu cavalière de M. MUMBACH.

M. MUMBACH ne comprend pas en quoi c'est cavalier.

M. HOLLEVILLE compare à une création d'entreprise et si le résultat d'exploitation la première année est déficitaire et que c'est grâce à des produits exceptionnels que le résultat de l'exercice est positif, il faut en tirer les conséquences : cela signifie que foncièrement l'exploitation reste déficitaire. Si les recettes exceptionnelles se répètent chaque année tant mieux mais il faut rester prudent.

Monsieur MUMBACH coupe la parole à plusieurs reprises à M. HOLLEVILLE et Monsieur le Maire est obligé de distribuer la parole.

M. MUMBACH marmonne qu'il est « débile », obligeant Monsieur le Maire à dire à M. MUMBACH qu'il doit arrêter de manquer de respect au 1er Adjoint, car il a bien entendu son insulte.

M. MUMBACH demande s'il va l'envoyer au Struthof…

M. HOLLEVILLE demande quel est le rapport et qu'il est hors sujet et complètement à côté de la plaque.

M. VASSEUR souhaite prendre la parole entre les deux groupes qui se « crêpe le nez » : il a fait partie, mais n'en fait plus partie aujourd'hui pour des raisons personnelles, du comité DMP.
Il a suivi Léo (*le Président démissionnaire de l'association*), pour sauver ce musée et le remettre sur les rails. Il n'est pas d'accord avec l'analyse faite, pour la raison suivante : même s'il y a des recettes exceptionnelles, qui arrondissent les choses, c'est souvent la solution principale pour beaucoup d'associations et lieux de culture pour arriver à s'en sortir ; la culture n'est jamais bénéficiaire nulle part donc si toutes les salles de spectacles, tous les musées, etc… n'ont pas de subventions, ça ne peut pas fonctionner. A chacun de retrouver tous les ans le budget nécessaire pour faire tourner et cela est tout à fait possible.
Monsieur le Maire fait remarquer que c'est fragile quand même.
Pour M. VASSEUR, il y a deux façons de regarder ce mémorial : les gens qui le veulent et les gens qui ne le veulent pas.
Il est facile de démonter des chiffres quand on n'en veut pas ; c'est comme quand on veut tuer son chien, il suffit de l'accuser qu'il a la rage. C'est une image grossière mais c'est un peu ça.
De l'autre côté, on a des gens qui veulent absolument que ça fonctionne et qui vont trouver les moyens de le faire.
Par rapport à la situation du comité en place, il y a des problèmes de personnes, et pour M. VASSEUR, ce n'est pas une bonne chose pour le futur du mémorial. Il pense que ce mémorial bien tenu comme l'a fait Léo (*le président démissionnaire*), aurait pu avoir le même résultat l'année suivante et les années suivantes.
M. VASSEUR rappelle que l'objectif des membres de DMP était de réinvestir le bénéfice dans la collection.
Pour répondre à la comparaison avec une entreprise, M. VASSEUR indique qu'une entreprise peut avoir des bilans négatifs une année, puis des recettes exceptionnelles, et ainsi continuer pendant des années. Ce n'est pas parce qu'une fois on a un résultat déficitaire qu'on met la clé sous la porte.
Monsieur le Maire pense qu'il faut quand même dans ce cas se poser les bonnes questions et chercher à corriger le tir, Monsieur le Maire ne dit pas autre chose.

M. VASSEUR trouve que la manière dont cela a été présentée, c'est mettre le doigt sur ce qui n'est pas bon, plutôt que d'encourager en insistant sur le fait qu'il est possible de faire.

M. VASSEUR se souvient qu'en Assemblée Générale, Monsieur le Maire a fait un super discours et était fier du résultat, et dit que la Commune serait toujours là et que cela doit continuer ainsi.
Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas changé d'avis.
M. VASSEUR n'apprécie pas le discours de mettre le doigt sur ce qui ne va pas. Il précise que M. MUMBACH est le même et qu'il n'est pas là pour être d'un côté ni de l'autre.

Monsieur le Maire répond qu'il voulait simplement remettre les chiffres tels qu'ils sont, et il ne conteste pas le chiffre du bilan 2024.
Mais le résultat d'exploitation prouve que les choses restent fragiles, qu'elles reposent sur du bénévolat ; on sait que le bénévolat a des difficultés aujourd'hui ; en outre, il y a des querelles de personnes, c'est compliqué. Si certaines personnes ne sont pas là pour faire rentrer les subventions, les dons, etc… la situation n'est pas aussi saine que certains veulent le dire.
Lors d'une précédente réunion, le conseil a validé une convention de partenariat avec l'association DMP pour 2 ans ; cela prouve qu'il n'y aucune volonté de couler le Musée de la part de la municipalité.

M. HOLLEVILLE partage l'avis de M. VASSEUR, c'est un beau musée, il a le mérite d'exister avec l'aide des bénévoles qui font un travail formidable, Léo a fait un travail formidable ; mais il faut voir toutes les lignes, la ligne du résultat 2024 est claire et nette, il y a du positif mais essentiellement grâce aux dons exceptionnels. Les lieux de culture, malheureusement, on n'en connaît pas beaucoup qui sont bénéficiaires. C'est ce qui a été dit depuis le début par la Municipalité. Cela démontre au passage tout le travail de recherche de subventions qui a été fait et c'est à saluer.
M. VASSEUR pense que cela est encore possible.
M. HOLLEVILLE ne le conteste pas et pense que c'est possible mais pas sur les mêmes financeurs.
En outre, on voit que le Mémorial a une belle activité, mais malgré cette activité, l'exploitation reste déficitaire. Cela n'enlève pas le travail qui est fait, on peut saluer le travail de tous les bénévoles et de toutes les associations qui font vivre le lieu admirablement. Bien qu'il soit traité de « débile » par certains, M. HOLLEVILLE rappelle qu'il est historien et qu'il a toujours reconnu la qualité du lieu.
Le résultat d'exploitation reste déficitaire, le résultat de l'exercice montre qu'exceptionnellement il est possible de s'en sortir, il souhaite et espère que l'association puisse reproduire ce genre de résultat. Il souhaite qu'avec ce type de résultats, l'association puisse acheter la collection et pérenniser la tranchée pédagogique, M. HOLLEVILLE le souhaite de tout cœur.
Il pense que dans l'analyse financière, il faut examiner les 3 lignes et les 3 lignes montrent une situation difficile et fragile et qui nécessite énormément d'investissement de la part des bénévoles.

Pour M. VASSEUR, c'est dérangeant qu'un côté appuie là où il veut et que l'autre côté appuie là où il veut.
M. VASSEUR pour sa part, estime que le résultat de l'année, les + 26 000 € reste la ligne importante.

Pour Monsieur le Maire, c'est un résultat exceptionnel. Et cela également de par l'investissement en temps que cela a nécessité.

M. VASSEUR estime que cela ne doit pas faire peur, ça ne peut que fonctionner.
Il rappelle aussi que des locaux ne sont pas exploités dans le mémorial (les salles du haut à louer, la salle de restauration) : cela aurait généré des recettes supplémentaires.

Monsieur le Maire rappelle que cela nécessite aussi un investissement supplémentaire pour aménager ces salles.
M. VASSEUR dit qu'on peut aussi louer brut à charge pour le locataire d'investir.
M. HOLLEVILLE répond que des recherches ont été faites dans ce sens, mais les personnes intéressées se sont toutes retirées au vu de l'investissement.
M. VASSEUR indique également que la mauvaise presse dans les journaux ne favorise pas la recherche d'investisseurs ; c'est pareil pour les financeurs.

Monsieur le Maire estime que la situation s'est quand même beaucoup améliorée.

Pour M. VASSEUR, malgré tout, dans les discussions avec les financeurs, la question de la pérennité du musée ressort toujours.

Monsieur le Maire rappelle que c'est aussi pour ça qu'une convention sur 2 ans a été signée.

M. VASSEUR estime que deux ans n'est pas assez, il faut que la situation soit pérenne sur 20 ans pour que les gens investissent.

M. HOLLEVILLE rappelle le coût global pour la commune qui reste important, ainsi que la consultation citoyenne qui a acté une position favorable à la fermeture.
Pour M. VASSEUR, ce n'est qu'une petite partie de la population.

Monsieur le Maire conclut que ce résultat est possible uniquement par le biais de l'associatif ; il n'y a que sous forme associative, qu'il est possible d'avoir des subventions de fonctionnement et des dons avec reçu fiscal, la commune ne peut pas faire ça. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a soutenu l'initiative associative car ce mode de gestion est mieux pour la commune et permet de limiter les frais.

M. SIMET demande combien coûte ce musée par an pour la Commune.

Monsieur le Maire répond que cela a été présenté lors de la dernière séance : le résultat est de – 168 196.40 € avec l'investissement.
M. VASSEUR dit que l'investissement n'est pas de l'argent perdu, la commune enrichit son patrimoine.
Monsieur le Maire dit qu'il faut quand même sortir l'argent et c'est de l'argent qu'on aurait pu mettre sur d'autres projets.
Pour M. VASSEUR, le jour où ce sera payé, ce sera tout bénéfice.
Monsieur le Maire insiste sur le fait qu'il faut bien être conscient que ça coûte tous les ans à la commune.

Monsieur le Maire propose de clore ce sujet et demande aux Adjoints s'ils souhaitent intervenir sur d'autres sujets.

M. THEVENOT parle d'un événement passé à savoir l'organisation du « festival des vieilles bicoques » les 14, 15 et 16 juin avec le dimanche l'assemblée générale de l'ASMA (association

de sauvegarde des maisons alsaciennes) qui a eu lieu à Dannemarie dans la salle de spectacle du VIADUC. M. THEVENOT remercie les bénévoles qui ont donné un coup de main pour l'organisation.
A cette occasion, Monsieur le Maire a été récompensé pour l'association pour son engagement en faveur de la sauvegarde pour le patrimoine alsacien. C'est une belle reconnaissance.
Monsieur le Maire souligne l'investissement de M. THEVENOT pour cet événement.

M. HOLLEVILLE rappelle que le prochain numéro du Dannemarie Mag va sortir au mois de septembre et invite les uns et les autres à faire parvenir les articles pour le 14 juillet au plus tard. Il rappelle également la tenue d'une commission Environnement ce jeudi au cours de laquelle les membres auront le plaisir de le retrouver.

Mme LAKOMIAK annonce le forum sur la santé mentale, organisé par le CLSM (conseil local de santé mental) Sundgau, qui aura lieu le 10 octobre à Dannemarie (il avait lieu à Hirsingue les années précédentes), dans le cadre de la semaine nationale de la santé mentale.
M. WALTER espère que ce sera peut-être l'occasion qu'un spécialiste s'installe à Dannemarie et rappelle que la santé mentale est reconnue cause nationale.
Tout le monde est convié, il y aura notamment un spectacle sous forme de lecture théâtrale.

M. WALTER remercie la Commune pour la nouvelle dénomination de la médiathèque Louis WALTER et pour l'organisation de la soirée qui était vraiment extraordinaire.
Monsieur le Maire reconnaît que c'était une belle inauguration de la nouvelle dénomination.

Monsieur le Maire félicite les bénévoles pour les décos d'été, notamment les nouvelles, installés un peu partout, y compris dans le parc. Cela met en valeur cette nouvelle réalisation, un grand bravo pour tout le travail fait pour embellir la Ville.
M. VASSEUR trouve ça sympa.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres souhaits de parole y compris dans le public.

Monsieur le Maire souhaite à tous un bel été et de belles vacances pour ceux qui en ont. Il donne rendez-vous au 13 juillet pour le bal tricolore.

En l'absence de question supplémentaire, l'ordre du jour étant épuisé et les conseillers ne souhaitant plus s'exprimer, Monsieur le maire lève la séance à 21h40.

Dannemarie, le 01/10/2025

La secrétaire de séance :

Marie-Luce HECKENDORN

Le maire :

Alexandre Berbett

MAIRIE DE DANNEMARIE (Haut-Rhin)